



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs.



**RÉMUNÉRATIONS
MOYENNES ANNUELLES
DIFFÉRENTES SELON
LE SECTEUR**

Quels que soient la catégorie sociale et l'âge, les rémunérations annuelles nettes sont supérieures dans le secteur juridique, à exception de la catégorie ouvriers.

Rémunération annuelle moyenne par secteur et catégorie sociale

Catégorie sociale	 Secteur cadre de vie-technique	 Secteur juridique	 Secteur santé	 Ompl
Cadres	36 307 €	45 581 €	35 442 €	37 909 €
Professions intermédiaires	25 201 €	28 762 €	21 553 €	22 669 €
Employés	21 630 €	23 003 €	19 095 €	20 199 €
Ouvriers	24 206 €	21 351 €	17 583 €	19 386 €
Moyenne	27 976 €	28 824 €	21 979 €	24 131 €



La DADS « salariés » indique annuellement la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). Seuls les salariés présents à temps plein sur toute l'année sont pris en compte dans le calcul de la rémunération moyenne, à l'exclusion des apprentis.



Secteur cadre de vie-technique



Secteur juridique



Secteur santé



ABSENCE DE PARITÉ EN TERMES DE RÉMUNÉRATION

Quels que soient le secteur et la catégorie sociale, la rémunération moyenne des femmes reste toujours inférieure à celle des hommes (entre 7 % et 24 %).

Rémunération annuelle moyenne par secteur, tranche d'âge et catégorie sociale

Tranche d'âge/catégorie sociale				Moyenne
< 35 ans	23 625 €	24 774 €	19 927 €	21 295 €
Cadres	27 749 €	38 697 €	31 701 €	31 573 €
Professions intermédiaires	22 842 €	24 601 €	18 707 €	19 915 €
Employés	20 081 €	20 266 €	17 306 €	18 201 €
Ouvriers	21 031 €	18 495 €	16 740 €	18 481 €
35-50 ans	30 044 €	30 082 €	22 711 €	25 203 €
Cadres	39 381 €	47 599 €	37 286 €	40 577 €
Professions intermédiaires	26 924 €	30 248 €	23 219 €	24 342 €
Employés	22 164 €	23 848 €	19 677 €	20 843 €
Ouvriers	26 962 €	22 220 €	17 762 €	19 626 €
50 ans et +	34 857 €	31 375 €	24 653 €	27 473 €
Cadres	46 005 €	49 433 €	39 728 €	43 832 €
Professions intermédiaires	28 920 €	32 197 €	25 542 €	26 553 €
Employés	23 646 €	24 729 €	20 469 €	21 737 €
Ouvriers	29 526 €	24 338 €	18 041 €	20 222 €

Indice de parité de rémunération par secteur

Catégorie sociale				
Cadres et professions intellectuelles supérieures	81,4 %	82,3 %	86,8 %	85,5 %
Professions intermédiaires	93,2 %	91,2 %	80,4 %	82,5 %
Employés	84,2 %	94,5 %	86,9 %	85,2 %
Ouvriers	83,8 %	88,4 %	81,5 %	75,7 %



Dans le secteur santé, la rémunération moyenne nette annuelle des femmes représente 86,8 % de celle des hommes.

Définition : Un indice a été calculé qui permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un ratio F/H = 73,3 % signifie que les femmes gagnent en moyenne 73,3 % de la rémunération des hommes.